

LIVRET D'ACCUEIL

Le livret qui te guidera dans ton parcours avec nous et répondra
à certaines de tes questions



Repère **JEUNE**



BASE LÉGALE

L'obligation de fournir un livret d'accueil est prévue par l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), qui impose à tout établissement ou service social et médico-social de remettre un livret d'accueil aux personnes accueillies.

Pourquoi est-il obligatoire ?

- Informer le jeune sur son nouvel environnement (droits, règles de vie, équipe encadrante).
- Expliquer le fonctionnement de la structure et les accompagnements proposés.
- Garantir les droits des jeunes, notamment en matière de respect, d'écoute et de participation.
- Faciliter l'adaptation en donnant des repères clairs dès l'arrivée.

Que doit contenir le livret d'accueil ?

Selon la réglementation, il doit inclure :

- ✓ Une présentation de la structure et des services proposés.
- ✓ Les droits et devoirs des jeunes.
- ✓ Le règlement de fonctionnement.
- ✓ Les moyens de recours en cas de difficulté (référénts, médiateurs, défenseur des droits).
- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

En résumé, toute structure médico-sociale doit remettre un livret d'accueil aux jeunes à leur arrivée. Ce document est essentiel pour garantir la transparence et le respect des droits des personnes accueillies.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'éditeur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livret.

Édition : **Repère Jeune**

Conception graphique : **Phenix Info**



Repère **JEUNE**

SOMMAIRE

1	BIENVENUE CHEZ REPÈRE JEUNE	4
2	LES ÉTAPES DE TON ARRIVÉE	5
3	LES RÈGLES DE VIE	6
4	GESTION DE L'ARGENT DE POCHE ET DROIT DE VÊTURE ...	7
5	TES DROITS ET DEVOIRS	8
6	L'ÉQUIPE À TES CÔTÉS	9
7	DÉGOUTTE, CRÉE, AMUSE-TOI	11
8	L'OBJECTIF DE TON PARCOURS CHEZ REPÈRE JEUNE	12
9	NUMÉROS ET ADRESSES UTILES	13
10	PRÉSENTE-TOI !	14
11	CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS	15

1 BIENVENUE CHEZ REPÈRE JEUNE



Repère Jeune, c'est un lieu où tu peux avancer à ton rythme, entouré d'adultes qui sont là pour te soutenir au quotidien. Nous proposons un cadre structurant avec des règles qui garantissent sécurité et respect. Ici, tu trouveras un espace pour te construire, que ce soit à l'école, dans une formation, ou dans tes projets personnels.



NOS VALEURS



RESPECT



BIENVEILLANCE



ENTRAÏDE



SOLIDARITÉ



ÉPANOUISSEMENT

Notre objectif est de t'accompagner pas à pas vers l'autonomie pour que tu puisses trouver ta place et réussir dans ce que tu entreprends.



2 LES ÉTAPES DE TON ARRIVÉE



AVANT TON ARRIVÉE

L'équipe prépare un espace rien que pour toi et collecte les informations nécessaires afin que tout soit prêt pour ton accueil.

→ Ton espace est soigneusement aménagé pour te faire sentir chez toi.

→ Nous nous assurons que tous les documents administratifs sont en ordre pour faciliter ton installation.



JOUR DE TON ARRIVÉE

Tu seras accueilli avec bienveillance. Nous te ferons visiter les lieux, expliquerons les règles de vie, et répondrons à toutes tes premières questions.

→ Tu découvriras les espaces communs, ta chambre et les différentes activités proposées.

→ Un temps sera dédié à échanger sur tes besoins et tes attentes.



PREMIERS JOURS

Une période d'adaptation pour mieux te connaître, observer tes besoins, et ajuster notre accompagnement.

→ L'équipe prendra le temps de te rencontrer individuellement pour discuter de ton parcours et répondre à tes préoccupations.

→ Nous t'aiderons à te familiariser avec les routines et les horaires de la maison.



MISE EN PLACE DE TON PROJET

Ensemble, nous élaborerons un plan adapté à tes objectifs scolaires, professionnels ou personnels.

→ Ce plan inclura des étapes concrètes pour atteindre tes objectifs, comme un soutien scolaire ou des activités spécifiques.

→ Tu seras invité à participer à des ateliers ou des projets qui reflètent tes centres d'intérêt.



ACCOMPAGNEMENT CONTINU

L'équipe restera en contact régulier avec toi pour évaluer ton parcours et t'aider à surmonter les difficultés.

→ Des bilans réguliers seront organisés pour discuter de tes progrès et ajuster ton accompagnement.

→ Nous travaillerons en collaboration avec ton/tes référent(s) pour assurer une cohérence dans ton parcours.

LES RÈGLES DE VIE



RESPECT & SÉCURITÉ



- Respecte les autres jeunes, le personnel et les visiteurs. Aucun acte de violence ou de discrimination ne sera toléré.
- Les drogues, l'alcool et les armes sont strictement interdits.
- La sécurité est notre priorité : signale immédiatement tout comportement ou objet suspect.



HYGIÈNE & PROPRETÉ



- **Ta chambre** : Prends-en soin pour qu'elle reste propre et ordonnée. C'est ton espace personnel, alors fais-en un endroit où tu te sens bien.
- **Espaces communs** : Nous partageons ces lieux, donc veillons à les garder propres ensemble. Des rotations de nettoyage pourront être organisées.



ORGANISATION QUOTIDIENNE



- Chaque lieu de vie a un programme précis qui inclut des activités variées comme le sport, la culture, et la scolarité. Ces programmes sont affichés sur place pour que chacun puisse les consulter facilement.
- Tu devras t'adapter au programme établi et y participer activement pour profiter pleinement des opportunités offertes.
- Les horaires et les activités te seront communiqués régulièrement par l'équipe éducative, et tu seras encouragé à exprimer tes préférences pour certaines activités spécifiques.

4 GESTION DE L'ARGENT DE POCHE ET DROIT DE VÊTURE

Chaque jeune bénéficie de **10 € par semaine d'argent de poche**, qui sont cumulés et distribués au début du mois suivant, entre le 1er et le 10.

L'argent de poche est attribué pour encourager la gestion autonome de petites dépenses personnelles.

Tu disposes également d'un **droit de vêture de 150 € par trimestre** pour couvrir tes besoins en vêtements. Ce montant ne comprend pas les vêtements d'urgence, qui sont pris en charge séparément si nécessaire.



5 TES DROITS ET DEVOIRS

d'être respecté

au bien être

à l'éducation

d'être protégé



d'être soigné

à une vie privée

de t'exprimer librement

TU AS LE DROIT...

Respecte les personnes qui t'entourent
(autres jeunes, éducateurs, famille)
ainsi que les **règles** de la maison

Participe aux tâches
quotidiennes et **investis-toi**
dans ton parcours scolaire,
professionnel ou sportif

Contribue à maintenir
une ambiance positive en
respectant les valeurs de
Repère Jeune



TES DEVOIRS

6 L'ÉQUIPE À TES CÔTÉS



LES ÉDUCATEURS

Ils sont là pour t'écouter, t'aider à organiser ta vie quotidienne et te guider vers plus d'autonomie. N'hésite pas à leur poser des questions ou à leur demander de l'aide.



LA DIRECTION

La direction assure la coordination globale de la structure et veille à ce que tout fonctionne dans ton intérêt. Elle est à l'écoute des besoins de chacun et garantit le respect des valeurs de Repère Jeune.



TON/TES RÉFÉRENT(S) (ASE, PJJ, etc.)

Il coordonne les différents adultes autour de toi et veille à ton bien-être tout au long de ton parcours. Il est également disponible pour répondre à tes questions concernant ton avenir.



LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Ils sont là pour t'écouter, t'aider à organiser ta vie quotidienne et te guider vers plus d'autonomie. N'hésite pas à leur poser des questions ou à leur demander de l'aide. Le personnel administratif s'occupe des aspects organisationnels et pratiques pour assurer le bon fonctionnement de la structure. Que ce soit pour gérer des documents ou organiser des activités, ils jouent un rôle clé dans ton accompagnement.



L'ÉQUIPE MÉDICALE

L'équipe médicale est là pour t'accompagner sur le volet médical et psychologique. Elle est composée d'un psychologue, d'un addictologue et de l'équipe médicale de la structure MedinLyon. N'hésite pas à faire appel à eux si tu en ressens le besoin.

DÉCOUVRE, CRÉE, AMUSE-TOI

Ici, tu peux essayer plein d'activités pour t'épanouir,
t'amuser et partager des moments avec les autres.
Il y en a pour tous les goûts !



SPORT COLLECTIF



ACTIVITÉ ARTISTIQUE ET CRÉATIVE



ACTIVITÉ CULTURELLE



ATELIER D'ÉCRITURE ET D'ÉLOQUENCE



ACTIVITÉ CITOYENNE ET SOLIDAIRE



ESCAPE GAME PÉDAGOGIQUE



RANDONNÉE



ACTIVITÉ NATURE ET PLEIN AIR

L'OBJECTIF DE TON PARCOURS CHEZ REPÈRE JEUNE



Chez Repère Jeune, tout est mis en oeuvre pour que tu puisses te sentir bien, progresser et préparer ton avenir. N'hésite pas à partager tes attentes et tes rêves avec l'équipe qui est là pour t'accompagner !

Nous croyons en toi et en ton potentiel. Ensemble, nous construirons un chemin qui te permettra de t'épanouir et de te sentir fier de tes réussites. Si tu as des questions ou des préoccupations, parle-en à un éducateur ou à ton référent ASE. Nous sommes là pour toi !



9 NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

REPÈRE JEUNE

Virginie Catherine QUEMIN
Directrice

☎ +33 6 50 07 54 96

Bilel KHELLAS
Directeur adjoint

☎ +33 6 83 02 66 95



EN CAS D'URGENCE

Police

☎ 17

Pompiers

☎ 18

Urgences

☎ 15



EN CAS DE DANGER

ou risque encouru pour un enfant

Allô enfance en danger

☎ 119 (numéro anonyme, gratuit et confidentiel)

Souffrance Prévention au suicide

☎ 3114 (accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement)

E-enfance (cyberharcèlement)

☎ 3018 (accessible 7j/7, de 9h à 23H par téléphone)

☎ par Tchat : 3018.fr et via Messenger



EN CAS DE DÉSACCORD

ou de conflit avec nos services

Le défenseur des droits

📍 Libre Réponse 71120
75342 Paris Cedex 07

☎ 09 69 39 00 00





N° DE TÉLÉPHONE:

TEN GOÛTS

Nourriture, sports, loisirs,...

J'AI ME

👎 JE N'AIME PAS



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

ARTICLE 01 – PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

La discrimination, ça veut dire rejeter quelqu'un parce qu'il est différent.

La loi dit que c'est interdit.

J'ai les mêmes droits que tout le monde :

- Être aidé et accompagné,
- Être respecté comme je suis.

ARTICLE 02 – DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins et à mes souhaits.

ARTICLE 03 – DROIT À L'INFORMATION

À mon arrivée, l'établissement me donne :

- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le livret d'accueil,
- Le DIPIC,
- Le règlement de fonctionnement.

Je dois être informé de mes droits tout au long de mon accompagnement.

ARTICLE 04 – PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Le libre choix, ça veut dire que je décide pour moi-même.

Le consentement éclairé, ça veut dire qu'on m'explique bien avant que je me décide.

Je prépare mon projet avec mon référent.

Je parle de mes envies et de mes besoins.

Je comprends et j'accepte mon projet.

Je peux me faire aider par mes parents, mon tuteur, mon curateur ou par une personne de mon choix.

ARTICLE 05 – DROIT À LA RENONCIATION

La renonciation, ça veut dire que je peux changer d'avis.

L'établissement me propose un accompagnement personnalisé.

Si je change d'avis, je dois écrire une lettre au directeur.

Le directeur me reçoit avec mes parents, mon tuteur, mon curateur ou la personne de mon choix.

Nous décidons ensemble des changements possibles.

ARTICLE 06 – DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

Si la justice l'autorise, je peux :

- Voir ma famille,
- Être accompagné pour voir ma famille,
- Inviter ma famille dans l'établissement.

ARTICLE 07 – DROIT À LA PROTECTION

L'établissement doit :

- Me protéger,
- Me donner une alimentation adaptée,
- M'aider à être en bonne santé,
- Garder secrètes les informations sur ma vie.

ARTICLE 08 – DROIT À L'AUTONOMIE

Selon mon projet personnalisé, le règlement de l'établissement et les mesures de protection, j'ai le droit :

- De me déplacer à l'extérieur,
- D'avoir des visites,
- D'agir seul,
- De faire ce que je veux avec mes affaires et mon budget ou mon argent de poche.

ARTICLE 09 – PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

La prévention, c'est mettre en place des actions pour éviter ou diminuer un problème.

À tous les moments de ma vie, les personnes qui m'entourent doivent :

- M'aider à me sentir bien,
- Respecter mes besoins, mes attentes, mes compétences, ma religion et mes idées.

ARTICLE 10 – DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

J'ai des droits civiques.

Le droit civique, c'est le droit de voter par exemple.

ARTICLE 11 – DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Je peux choisir ma religion.

Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.

Je dois respecter les autres religions.

ARTICLE 12 – RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

On doit me respecter comme je suis.

Les personnes doivent respecter mon corps, mes sentiments, ma vie amoureuse.





Repère **JEUNE**

